

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2022

Date de convocation : 28 janvier 2022

L'AN deux mil vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mr BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER, M. CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud, Mr AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. ASTABIE Arnaud.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mr ROGER-ETCHEGOYEN, Mr LABORDE, M. GARICOITZ Daniel.

PROCURATIONS :

Monsieur ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul a donné procuration à Madame BAUMGARTH Florence.
Monsieur LABORDE Arnaud a donné procuration à Madame LEGARTO Monique.
Monsieur GARICOITS Daniel a donné procuration à Mr ASTABIE Arnaud

Madame PREBENDE Amaia a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 06 janvier 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du 06 janvier 2022. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Projet de résidence accueil social :

Monsieur le Maire rappelle le conseil municipal en date du 04 novembre 2021 dans lequel deux projets de maison relais ont été présentés.

La création d'une maison relais à type de vocation et d'accueil social est un projet de l'Etat, dans le cadre du récent plan national de lutte contre la précarité et l'exclusion. Ce projet prévoit des milliers d'appartements dans toute la France pour accueillir des personnes en rupture sociale.

C'est dans ce cadre que la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a confié à la Fondation COS Alexandre Glasberg le soin d'identifier à l'intérieur du pays basque une ville susceptible d'accueillir une telle structure. Le choix s'est porté tout naturellement sur Saint-Palais.

Les arguments sont nombreux : la richesse du tissu associatif de la commune, la diversité des commerces, et surtout l'existence de l'hôpital indispensable à la prise en charge d'une population aussi médicalement fragile.

Des projets identiques sont déjà en cours de déclinaison à Orthez et à Morlaas pour la population béarnaise.

A Saint Palais, cette résidence prévoit 25 appartements de type F1 et F2 (de 22 à 30 mètres carrés), avec des espaces verts ou des jardins, en périphérie du centre-ville. L'investissement pourrait atteindre les 3 millions d'euros. Des lieux communs de vie permettraient une vie sociale partagée. Trois postes de travailleurs sociaux de proximité avec leur présence effective quotidienne en semaine seront créés. Le dimanche et la nuit, il existera une astreinte téléphonique avec bien sûr possibilité d'intervention sur le site.

Le débat a été de qualité, tous les enjeux et les incompréhensions potentielles ont été largement abordés et partagés.

Notre commune ne peut s'opposer à un tel programme qui n'est pas soumis à l'autorisation du conseil municipal. Un vote consultatif, et non délibératif, a cependant eu lieu, à bulletin secret, permettant de nous positionner.

Le conseil municipal a ainsi accepté le projet, à la majorité des voix 12 oui, 6 non et 1 blanc au projet présenté par la Fondation COS.

Une large majorité des élus a été sensible à l'importance sociale de ce projet, exclusion et précarité pouvant toucher aujourd'hui toutes les populations et toutes les régions. Notre territoire et nos familles sont aussi potentiellement exposés à tous ces risques sociaux. Il a semblé aussi important qu'il convenait d'accompagner ce projet, d'en être un partenaire de qualité, plutôt que de se le voir imposé.

3°) – Présentation du schéma directeur des aménagements cyclables :

Mr Vincent DUCARRE des Ateliers Lavigne devait présenter le schéma cyclable de Saint-Palais. Il ne peut être présent. Aussi, cet ordre du jour est reporté à un prochain conseil municipal.

4°) – Présentation du Chef de projet :

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie du programme Petites Villes de Demain (PPVD). Aussi, un nouveau Chef de projet a été recruté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) pour Saint-Palais. Il s'agit de Mr Patxi CASTAGNET. Celui-ci prend la parole et présente le programme PVD.

Trois chefs de projets PVD sont dédiés aux communes et répartis ainsi : Mme Marion DUSSARRAT (2 jours à Saint-Jean-Pied-de-Port et 2 jours à Hendaye) Mme Gaëlle VIRELY, ici présente ((2 jours à Hasparren), elle sera la coordinatrice et Mr CASTAGNET (2 jours à Saint-Palais et 2 jours à Mauléon).

L'offre de services du programme rassemble des outils et expertises :

- du soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en oeuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes

► Une ingénierie de la CAPB mise à disposition par :

- des référents « thématiques » inter-direction CAPB dédié aux 5 PVD

- une gouvernance spécifique aux PVD à travers les Comité de projet et les COPIL intercommunaux et communaux.

- ▶ Un référent ETAT pour le Pays Basque : LAKEHAL Aida

- *des financements* sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place. Des moyens financiers spécifiques :

- ▶ La participation Etat aux salaires des cheffes/chef de projet
- ▶ Le financement de postes de managers de centre-ville
- ▶ Des appels à projets ciblés au fil de l'eau
- ▶ Des recompositions des systèmes d'appui des acteurs : ex CCI...
- ▶ Un recours à des marchés passés par la banque des territoires : crédit de 50 jours obtenu par la CAPB
- ▶ Des aides au financement des études via la banque des territoires (30 à 50%) et le Département (+10%)
- ▶ La possibilité de bénéficier de réductions fiscales pour les travaux dans l'immobilier ancien (dispositif Denormandie)
- ▶ La création de 200 Fabriques du territoire, Tiers-lieux regroupant les services liés au numérique...
- ▶ Le financement de 1000 îlots de fraîcheurs et d'espaces publics plus écologiques
- ▶ La prise en charge d'une partie du déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches urbaines, commerciales et industrielles

- *L'accès à un réseau*, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme

Le calendrier de mise en œuvre :

- *Des 1ères études vont être lancées dès cette année :*

Habitat/ cadre de vie (PLH) :

- ▶ Etude pré-opérationnelle OPAH
- ▶ OPAH multi-sites

Développement artisanal, commerce (Développement économique) :

- ▶ Enquête sur le comportement d'achat des ménages

Valorisation patrimoniale/ architecturale (Politique patrimoniale/tourisme) :

- ▶ Projets muséographiques, synergies notamment avec le musée Basque
- ▶ Développement de nouveaux outils numériques de valorisation des patrimoines

Implication des usagers :

- ▶ Accompagnement à la participation citoyenne – désignation « d'Ambassadeurs »

- Les prochaines étapes :

Objectif : CONVENTION ORT signée en juin 2022

- ▶ Finaliser le diagnostic à l'échelle de la CAPB
- ▶ Finaliser le diagnostic à l'échelle des 5 villes
- ▶ Définir la stratégie et le programme d'actions « matures » des 5 PVD
- ▶ Valider le périmètre d'ORT pour chaque ville
- ▶ Identifier et valider les études nécessaires aux PVD
- ▶ Appui de l'AUDAP à travers la réalisation de plans de référence
- ▶ Appui des Chefs de projet

5°) – Création d'un poste non permanent à temps complet à l'espace Bideak :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la volonté de la personne chargée de l'accueil de mettre fin au contrat de mission qu'elle avait avec le GE 64 et la Commune. Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré les contrats de projet, modifiant ainsi l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique est venu préciser les règles applicables en matière de recrutement pour un contrat de projet.

Ainsi, les collectivités peuvent recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifié, l'échéance du contrat à durée déterminée étant la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet, dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le site Bideak est actuellement en plein changement entre l'arrivée récente de l'Office de Tourisme du Pays Basque et l'arrivée prochaine du Musée de Basse Navarre. Le contrat de projet aurait donc pour objet de préparer l'intégration du musée, sa transformation, et l'évolution future du site Bideak. Le terme du contrat ne sera pas en année mais devra correspondre à la réalisation du projet justifiant le recours au contrat de projet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent à temps complet de chargé(e) d'accueil et de projet. L'agent contractuel sera chargé de mener à bien le projet suivant : préparation de l'intégration du musée, sa transformation, et de son évolution future.

La durée prévisible est de deux ans à compter du 15 mars 2022 pour une durée prévisible de deux ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il est conclu.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 372 et 388.

La rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs par délibération du conseil municipal en date du 06 août 2020

Le Conseil municipal décide la création à compter du 15 mars 2022 d'un emploi non permanent à temps complet de chargé(e) d'accueil et de projet. Cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 372 et 388. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de travail.

6°) – Participation à la Korrika :

La 22ème édition de la Korrika débutera le 31 mars à Amurrio et prendra fin à Donosti le dimanche 10 avril 2022. La Korrika passera en Iparralde du 4 avril 2022 au 9 avril 2022.

Elle passera donc le lundi 4 avril en Amikuze vers 23:00.

A cette occasion, la commune est invitée à concrétiser l'attachement qu'elle porte à l'Euskara :

- en informant les membres du conseil municipal et en participant avec eux à la course sur un ou plusieurs kilomètres,
- en achetant un kilomètre au nom de la municipalité au prix de 300 €
- par l'achat du support publicitaire Korrikalaria au prix de 150 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter trois kilomètres et le support publicitaire pour la somme totale de 1050 €. Il sera proposé un kilomètre au comité des fêtes de Saint-Palais et un kilomètre à l'école publique.

7°) – Dénomination de rues :

Dans le cadre du développement du réseau très haut débit engagé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération Pays Basque, la mise en œuvre de l'adressage revêt également un caractère indispensable pour la commercialisation des accès internet fibre très haut débit qui requiert l'identification des logements et des entreprises du territoire. Cette action contribue également à améliorer votre sécurité (services d'incendie et de secours) et l'efficacité des services (courrier, fournisseurs de réseaux, livraison, services à la personne, etc...) grâce à une localisation des maisons et entreprises.

Le choix de la dénomination des voies a fait l'objet d'une attention particulière à la préservation des toponymes locaux et au maintien du nom des maisons.

Nom de la voie ou du chemin	Bidearen izena
Chemin de Montestrukoborda	Chemin de Montestrukoborda

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la dénomination proposée.

8°) – Lancement de la consultation pour les travaux de rénovation de l'école publique :

Afin de réaliser les travaux de rénovation de l'école maternelle, il est prévu de lancer une consultation pour le choix des entreprises. Le coût des travaux est estimé à 305 760,00 € HT. Ils consistent en la réalisation de l'isolation par l'extérieur et l'intérieur, le changement des menuiseries, l'électricité et la peinture. Une demande de subvention avait été demandée. L'Etat participe à hauteur de 60 % au titre de la DSIL.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

9°) – Demande de subvention pour la rénovation de bâtiments communaux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des aides peuvent être sollicitées dans le cadre de rénovation du bâtiment public Maison Touzaa et du remplacement de l'éclairage au mur à gauche.

- TRAVAUX DE RENOVATION AU 1^{er} ETAGE DE LA MAISON TOUZAA

Les travaux prévus lors de cette opération sont :

- Remplacement de tous les menuiseries en simple vitrage par des menuiseries de rénovation en PVC doubles vitrages 4- 16- 4 ; avec un gaz argon enfermé entre les deux parois vitrées
- Doublage de tous les murs par un isolant 100mm, plus une plaque de BA 13mm standard
- Isolation des plafonds par un IBR 300mm déroulée dans les combles
- Remplacement de l'ensemble des luminaires par des éclairages à LED
- Le revêtement des sols en parquet reste en place
- Les appareils de salles de bains seront déposés
- Peintures des murs et plafonds de l'ensemble

Le dossier de demande de subvention a été établi et la dépense a été évaluée à 35 008,60 € H.T.
Le projet d'investissement se décompose ainsi :

Rénovation énergétique bâtiment public : Maison Touzaa				
Dépenses HT		Recettes HT		%
		Aides publiques		
Travaux		<i>Etat :</i>		
- Menuiseries	7 500,00 €		28 006,40 €	80,00
- Plâtrerie	10 000,00 €			
- Electricité	5 840,00 €			
- Plomberie	2 084,00 €	<i>Département :</i>		
- Peinture	7 084,00 €		0,00 €	0,00
- Isolation	2 500,00 €			
		<i>Communes ou groupement de communes :</i>		
Autres dépenses (selon opération)				
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	7 001,60 €	20,00
		- Emprunts		
Total Dépenses	35 008,00 €	Total recettes	35 008,00 €	80,00

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver ce projet d'investissement et de solliciter de l'Etat, de la Région et du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

- REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE AU MUR A GAUCHE

Les travaux consistent au remplacement de l'ensemble de l'éclairage de la salle multisport au sein du complexe sportif Airetik.

Cette salle d'une superficie de 800 m² (36 m de longueur et 22 m de large) est utilisée par les différentes sections sportives de Saint-Palais le week-end et les soirées et par les établissements scolaires en journée. Elle accueille des rencontres sportives interclub en différentes catégories, notamment pour la pelote en mur à gauche, le basketball, le handball et le tennis.

Cette salle a été construite en 1984 et les appareils d'éclairages sont d'origines.

Cette installation composée de 18 projecteurs 1000W est très énergivore pour un rendu d'éclairage très insuffisant.

Les travaux envisagés sont :

- le remplacement de l'éclairage existant par 18 projecteurs LED 700-4S. Une étude d'éclairage a été réalisée pour répartir correctement les luminaires suivant les besoins des différentes spécialités sportives. Le niveau moyen d'éclairage qui a été retenu est de 500 lux, avec une augmentation à 800 lux sur le mur de face et le mur de fond, pour la pratique de la pelote.

- Une commande d'allumage séparée pour chaque spécialité sportive afin de réduire la consommation électrique

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
		Aides publiques		
Travaux		<i>Etat :</i>	30 000,00 €	80,00
- Remplacement de l'éclairage existant	37 500,00 €			
		<i>Département :</i>		
		<i>Communes ou groupement de communes :</i>		
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	7 500,00 €	20,00
		- Emprunts		
TOTAL	37 500,00 €	TOTAL	37 500,00 €	100,00

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver ce projet d'investissement et de solliciter de l'Etat, de la Région, du Département de l'Agence Nationale du Sport le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

10°) – Motion relative au projet de réorganisation du service Finances Publiques en Pyrénées-Atlantiques :

Dès 2019 les élus d'Amikuze se sont inquiétés du projet de réorganisation du service Finances publiques envisagé à l'échelle du Département.

La Commission territoriale Amikuze avait pris une motion le 11 septembre 2019 demandant aux services de l'Etat davantage d'information sur le contenu et les incidences de la réorganisation que cela soit en termes d'évolution de la nature du service comme d'impact sur les usagers.

Le 23 juillet 2021, Monsieur Jean François Odru, Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques, s'est rendu à Saint Palais pour échanger avec les élus d'Amikuze. Il a été à l'écoute des attentes et des inquiétudes mais pour autant, au regard de ce qui est en train de se passer en Béarn, les élus que nous sommes ne sont pas rassurés sur le devenir de notre Trésorerie.

En conséquent nous renouvelons nos demandes à savoir :

- être destinataires d'une information précise quant à cette réforme qui risque de dégrader une nouvelle fois la présence des services publics en milieu rural ;
- que soient étudiées avec exhaustivité les conséquences de ce projet sur les différents usagers : communes, groupements de communes, entreprises, associations et particuliers ;
- que soit maintenue une présence équilibrée à l'échelle du Pays basque de services publics de proximité et de qualité, garant du principe d'égalité des citoyens dans l'accès au service des Finances publiques ;
- que soit préservé le maillage territorial existant en milieu rural assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture répondant aux besoins des usagers ;

La Maison des Services Publics Amikuze a été récemment labellisée Espace France Service. Nous constatons que la présence de cet équipement peut être le prétexte au désengagement de certains

partenaires en présentiel ; le primo accueil des usagers étant assuré par les agents d'accueil de l'agglomération.

Ces façons de faire ne peuvent nous satisfaire et nous ne pourrions valider un éventuel souhait de la DGFIP de proposer un service dégradé qui pourrait être amené à plus ou moins long terme à disparaître insidieusement.

Nous souhaitons le maintien du service Finances publiques de Saint Palais dans son rôle intégral de Trésorerie et de centre de gestion comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter la motion présentée.

9°) – Compte rendu de commissions :

- Commission Travaux – Urbanisme - Environnement :

-Maison en brique :

Les travaux de remise en état (réfection toiture) et de consolidation des murs ont été effectués. Le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets Mélusine n'a pas été retenu. Différentes autorisations administratives seront demandées pour envisager un changement de destination et le qualifier d'un établissement recevant du public.

- Travaux mairie :

* **Salle Amalia** : Les travaux de la salle de réunion située au 2^{ème} étage seront achevés vers le 20 février. L'association Amalia s'y installera et libérera les bureaux Mendivé. Les bureaux libérés seront attribués début mars au chef de projet et au manager de commerce attribué à l'Association Amalia. Un renforcement d'une solive de la charpente a dû être réalisé.

* **salle verte** : Les travaux concernent la réfection des menuiseries, l'isolation du plafond et la réfection de la peinture.

* **salle d'honneur** : Les travaux débiteront début mars. Les réunions du conseil se feront à la salle verte.

Ces travaux bénéficient d'une aide DSIL de l'Etat et du Conseil Départemental.

- Travaux école publique : Les travaux débiteront cet été.

Les travaux de démolition de la maison rue Jean Urruty sont prévus la semaine prochaine.

- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication :

- Manager de Commerce :

Le manager de commerce a été désigné. Il s'agit de Mme TUCOO sera partagé pour mi-temps à Saint-Palais et pour mi-temps à Mauléon-Licharre. Le poste est financé à 80 % par la banque des Territoires.

- Marché de producteurs :

Le marché est prévu le 05 février 2022.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires :

La signature de la charte aura lieu le 11 mars 2022 à Itxassou.

- Essor cycliste :

Il se déroulera le 11 février prochain avec un départ fictif à 12 h 50 et le départ réel à 13 h 00. L'arrivée est prévue vers 15 h 30 à Saint-Palais. Une réception est prévue à la salle airetik.

- Bici Mugi :

Une réunion de coordination de Bicimugi s'est tenue le 27 janvier dernier. Elle avait pour but pour les partenaires du projet d'expliquer l'avancement de leurs actions par rapport à ce qui a été inscrit dans la candidature. Le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Commune d'Estérençuby font parties des partenaires de Bici Mugi.

Pour Saint-Palais trois volets sont définis avec différentes actions envisagées :

Volet 1 - Conception plan de sensibilisation à la mobilité en vélo

- Activité de communication
- AMO Conception Pumptrack
- Journée « Saint-Palais à vélo »
- Journée « Vélo pour tous »
- Initiation / formation aux bonnes pratiques à vélo (dans le cadre de la journée Saint-Palais à vélo et aussi avec les scolaires dont utilisation Pumptrack)

Volet 2 – Création d'un nouvel itinéraire structurant et accessible avec boucles et liaisons

- Réalisation Pumptrack
- Définition schéma cyclable Saint-Palais
- Aménagement cyclable passerelle Bidouze dans parc des sports

Volet 3 – Création de services aux cyclistes et informations

- Equipements vélos : parcs à vélos, bornes VAE, signalétique, consignes vélos et consignes bagages, réparation, gonflage
- Panneau informatif boucles et randonnées à vélo
- Communication autour du plan vélo

La commune d'Estérençuby prévoit dans ses actions des circuits autour de la commune.
Une idée de liaison en VTT sur 2/3 jours d'Estérençuby à Saint-Palais pourrait être creusée.

- Commission Santé –Social – C.C.A.S :

Une rencontre avec les travailleurs sociaux a eu lieu afin de définir les attentes des élus sur certains éléments sociaux.

Le bureau du pôle Territorial Amikuze a rencontré le nouveau Directeur de l'Hôpital.

11°) – Questions diverses :

Le Libertimendu aura lieu le 13 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 18.